

La petite commune de Céligny, labellisée par souci d'objectivité

Pour sa première labellisation Cité de l'énergie, la commune genevoise de Céligny a atteint plus de 60 points. Malgré sa petite taille de moins de 900 habitants, la politique énergétique et climatique de Céligny est ambitieuse, innovante et pragmatique. La labellisation en a apporté la preuve et ouvert de nouvelles pistes d'action.

Activisme et pragmatisme

La situation exceptionnelle de Céligny la force à sortir du lot. Seule commune genevoise enclavée dans le Canton de Vaud, Céligny se distingue à la fois par sa petite taille (870 habitants) et par une constante dans la multiplication des projets et des actions exemplaires en matière de développement durable. Les démarches déjà entreprises depuis plusieurs législatures par la commune sous l'impulsion des maires successifs (Marie-Béatrice Meriboute, Vincent Hornung, Sabine Chassot-Leiglon) montrent la volonté et l'objectif d'offrir à la population une meilleure qualité de vie et de préserver la planète en planifiant durablement le territoire dans le domaine énergétique et climatique.

Parmi ses projets en cours, Céligny est précurseuse de la démarche soutenue par le Canton de Genève pour tester différentes techniques efficaces de panneaux photovoltaïques sur deux bâtiments scolaires, répondant aux critères de la protection du patrimoine. Cette démarche est

d'autant plus pertinente que le cœur du village est protégé par la norme fédérale ISOS et qu'elle pourrait, à terme, faciliter le développement du solaire aussi chez les privés. Hors périmètre de protection, la commune a pu maximiser la production d'électricité renouvelable sur le quartier des Grands chênes avec une centrale photovoltaïque sur les deux toits du parking (voir illustration). La proportion d'énergies renouvelables dans le domaine thermique des bâtiments communaux se monte à 82.4% grâce aux différents mini-CAD alimentés par le bois du triage régional, dont Céligny est le plus gros consommateur. Depuis 2024, la commune a aussi retiré ses véhicules thermiques pour les remplacer par deux véhicules électriques.

Tout aussi innovante, la commune a développé une réflexion afin de mieux gérer l'eau. Elle a installé plusieurs citernes de récupération d'eau de pluie, afin de moins pomper dans la rivière, régulièrement soumise à des restrictions. La mise en place d'un système d'oyas (jarres en terre cuite enterrées) encore en cours de déploiement dans les platebandes a déjà permis de diviser par deux le nombre d'arrosages hebdomadaire des espaces verts. Cette logique se répercute désormais pour les citoyens à travers une subvention pour l'installation de récupérateurs d'eau.

Longtemps, la municipalité a ainsi avancé sur différents champs d'action du développement durable avec ce pragmatisme propre aux petites communes qui préfèrent agir plutôt que communiquer. Mais quand il s'est agi d'apporter une évaluation solide de cet activisme, Céligny s'est tournée vers la formalisation d'un Agenda 2030 et le label Cité de l'énergie : «Se confronter à la labellisation a permis d'objectiver et valoriser ce que nous avons fait», confirme Pierre-Alain Aubert, secrétaire général de la commune. Le regard extérieur fourni par le conseiller Cité de l'énergie et les échanges avec le réseau des communes membres apporte également une mine de renseignements et d'informations sur la veille technologique en matière d'énergie et de climat, souvent difficile à suivre pour une petite commune.

Installation photovoltaïque du parking des Grands-Chênes



Crédit: Olivier Riethauser